

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : KERGUILLIC Véra

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Brest Métropole

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° 24 Rue Coat-a-Gueven - CS 73826

Commune BREST

Code postal 29200

Nature des activités : .....

Qualification : Maître d'ouvrage

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Vipera berus</i> Vipère péliade	Destruction de lisières et ronciers utilisés comme abris / zone de chasse par l'espèce (zone d'environ 50 m²).
	Zone de repos (pas de preuve de reproduction sur la zone). Concerne un ou quelques individus.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \***

- |                                       |                          |                                       |                                     |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts     | <input type="checkbox"/>            |
| Sauvetage de spécimens                | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux       | <input type="checkbox"/>            |
| Conservation des habitats             | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/>            |
| Etude écologique                      | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique       | <input type="checkbox"/>            |
| Etude scientifique autre              | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique    | <input type="checkbox"/>            |
| Prévention de dommages à l'élevage    | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries  | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités        | <input type="checkbox"/>            |
| Prévention de dommages aux cultures   | <input type="checkbox"/> | Autres                                | <input type="checkbox"/>            |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Destructions de zones arbustives et arborées dans le cadre de la renaturalisation de l'ancienne minoterie de l'Elorn à Pont ar Bled (La Roche-Maurice, Finistère). Destruction de zones arbustives contenant des plantes invasives, dépollution, exportations de déchets dangereux et reprofilage du site transformé en zone prairiale.



**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

Destruction  Préciser : La zone occupée par l'espèce (50 m²) sera défrichée en début de printemps après recherche, effarouchement ou capture des individus présents (déposés alors dans une zone favorable voisine).

Altération  Préciser : .....

Dégradation  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : Déplacements et réalisation de suivis écologiques après aménagement effectués par un écologue professionnel.

Formation continue en biologie animale  Préciser : Formation universitaire, 25 ans de pratique d'étude d'écologie

Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : La lisière occupée sera défrichée progressivement en début de printemps 2022 après recherche, ou la date : effarouchement ou capture des individus présents (déposés alors dans une zone favorable voisine).

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : Bretagne

Départements : Finistère

Cantons : Landerneau

Communes : La Roche-Maurice

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures  Préciser : .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Avec des pierres extraites du site reprofilé, il sera créé deux pierriers (5 mètres X 2 mètres) favorables aux reptiles, au niveau de la lisière conservée en bordure de la ripisylve de la bordure de l'Elorn (zone située près des secteurs d'observation des reptiles du site). Sur la même zone, les repousses spontanées d'arbustes (et ronciers) permettront la reconstitution de zones favorables à l'espèce.

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Pas d'opération semblables pouvant servir de référence sur la commune

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....

Le bilan des suivis (suivis du maintien de l'espèce au niveau des pierriers et des lisières non impactées) sera transmis au service instructeur (suivi sur deux ans après la mise en place des aménagements et la fin des travaux).

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à BREST

le 25/11/2021

Votre signature

Boula président,  
la vice-présidente déléguée

Véja KEROUILLÉ